

# CONCERTATION

## SUR LE PROJET DE RECONSTRUCTION DE LA LIGNE À 400 000 VOLTS ENTRE AVELIN ET GAVRELLE

RÉUNION PUBLIQUE DU 4 OCTOBRE 2012 À THUMERIES  
COMPTE-RENDU

### Diaporama projeté en séance en annexe de ce compte-rendu

#### > La réunion démarre à 18h45.

#### Jean-Louis Carlier, directeur de projet RTE

Jean-Louis Carlier accueille les participants et présente l'équipe projet RTE en tribune : Christine Lombard, chargée de concertation, Sébastien Ruffin, chef de projet et lui-même, directeur de projet. Les trois intervenants répondront aux questions dans la mesure du possible, chacun dans son domaine.

#### Claude Chardonnet, animatrice

RTE a demandé à Claude Chardonnet d'animer cette réunion. Son rôle consiste à permettre au maximum de participants de s'exprimer, d'équilibrer la parole de la salle et celle de la tribune et éventuellement d'intervenir si une réponse ne paraît pas satisfaisante.

L'objectif de la réunion est de recueillir les avis, questions et suggestions des participants à propos du projet et du dispositif de concertation proposé.

- Dans un premier temps, un exposé de RTE sur le projet et sur les modalités de concertation proposées
- Dans un second temps, les questions-réponses.

#### Bernard Féry, garant de la concertation

Bernard Féry a été nommé par la Commission nationale du débat public (CNDP) garant de la concertation post débat public jusqu'à la mise à enquête publique, si le projet se poursuit jusqu'à cette étape. Habitant Amiens et retraité depuis quelques années, Bernard Féry a été en charge de la concertation autour de grands projets : train à grande vitesse, centrale électro-nucléaire, terminal méthanier, voies d'eau à grand gabarit dont le projet canal Seine-Nord Europe.

Bernard Féry a accepté librement d'être le garant de la concertation. Il précise n'avoir jamais travaillé de manière directe ou indirecte avec RTE. Il est et restera indépendant.

Le garant est chargé de « veiller à la mise en œuvre des modalités d'information et de participation des acteurs et du public » (Art. L. 121-13-1 de la loi Grenelle 2<sup>(1)</sup>).

Bernard Féry veillera aussi au bon déroulement de la concertation dans le respect des principes généraux qui la sous-tendent : transparence des informations communiquées, équivalence des intervenants, argumentations suffisamment étayées et utiles au débat. Le garant n'est pas négociateur et n'a, par définition, pas d'avis. Il n'est pas l'arbitre du projet ni d'une variante, ni d'un tracé ni d'un quelconque aspect du projet. Il s'attachera à ce que la concertation progresse selon le processus et les modalités convenus et ce, au regard de tout intervenant, RTE compris. Bernard Féry relève le fait que tous les maîtres d'ouvrage ne demandent pas la nomination à la CNDP d'un garant après le débat public. À ce jour, c'est le cas environ 1 fois sur 6. Bernard Féry considère que c'est un plus pour la concertation et qu'il peut aider les participants. RTE est le promoteur du projet mais également désormais l'organisateur de la concertation. Ce n'est plus la CPDP – qui organisait le débat public –, c'est désormais RTE. Le débat a livré ses fruits grâce aux participants et au fait que RTE ait pris 13 engagements. Bernard Féry s'engage à veiller à ce que la concertation aborde notamment l'ensemble des aspects liés à ces 13 engagements. Bernard Féry sera à l'écoute des participants qui le solliciteront avant ou après une réunion. Etant donné qu'il ne participera pas nécessairement à toutes les réunions de commissions ou rencontres, les demandes peuvent également lui être adressées par écrit sous enveloppe adressée à RTE à son intention.

Bernard Féry remettra à la CNDP un rapport en fin de période avec ses observations et ses appréciations quant au déroulement et à la qualité de cette concertation. Ce rapport sera public et fera partie intégrante du dossier d'enquête publique.

Bernard Féry fait part aux participants de toute sa confiance et invite le public à prendre part à la concertation.

À l'issue de ces exposés introductifs, Claude Chardonnet invite les participants à s'exprimer pour réagir aux propos de monsieur Féry.

(1) Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement



### **Pierre Rose, membre du collectif anti-THT**

Pierre Rose se déclare un peu surpris de l'intervention du garant alors que la CNDP a de plus en plus pour objectif de proposer un garant à l'issue de chaque débat public, et pas parce que RTE l'a demandé. Il attend de voir comment Bernard Féry s'organisera comme garant.

### **Bernard Féry, garant de la concertation**

Bernard Féry attire l'attention sur le fait que c'est le Code de l'Environnement, pas la CNDP, qui stipule le fait qu'un maître d'ouvrage peut faire la demande d'un garant auprès de la CNDP. Si un garant est nommé, c'est expressément parce que RTE l'a demandé à la CNDP.

### **Jean-Louis Carlier, directeur de projet RTE**

Jean-Louis Carlier explique avoir participé le matin même aux premiers ateliers organisés par le Conseil régional du Nord Pas-de-Calais dans le cadre de la création de l'instance régionale du débat public. Jean-François Béraud [secrétaire général de la CNDP] a évoqué à cette occasion le fait que l'intervention d'un garant tend à être de plus en plus répandue. Il précise que le profil du garant est adapté au contexte de chaque concertation.

Alors que la concertation sur le projet Avelin-Gavrelle aurait pu être entamée sans la présence d'un garant, RTE a demandé la nomination d'un garant afin de veiller au respect des modalités d'information et de participation du public.

En l'absence d'autres interventions de la salle, Claude Chardonnet passe la parole à RTE.

### **Jean-Louis Carlier, directeur de projet RTE**

Jean-Louis Carlier rappelle que le projet consiste à construire une ligne aérienne à deux circuits à 400 000 volts pour démonter ensuite la ligne existante pour répondre aux nouveaux flux électriques. Un tel projet, pourquoi? Pour accompagner la transition énergétique et permettre le développement des ENR, notamment l'éolien et le photovoltaïque, mais aussi la biomasse.

Pour la région Nord, la nouvelle ligne permettra également d'accueillir de nouvelles unités de production, garantir la sécurité de l'alimentation et accompagner le développement économique régional. Tous ces objectifs sont tournés vers le bénéfice du consommateur (cf. diaporama en annexe) Jean-Louis Carlier rappelle les principaux enseignements du débat public (cf. diaporama en annexe).

### **Christine Lombard, chargée de concertation RTE**

Christine Lombard présente les principes et les modalités de la concertation. Ce sont des propositions, issues des enseignements du débat public, du dialogue avec le territoire et le garant (cf. diaporama).

Le dispositif est composé de 3 piliers complémentaires et interactifs :

- des réunions publiques et des permanences en mairies seront mises en place. Les réunions publiques donneront lieu à des compte-rendu. RTE écoutera et les participants pourront poser des questions. Le projet dispose également d'un site Internet sur lequel il sera bientôt possible de déposer des questions et avis.

- Des commissions thématiques approfondiront les points-clés soulevés lors du débat public : Paysage / Agriculture / Milieux naturels / Santé / Energie et Economie. Ces commissions pourront susciter des propositions concrètes pour l'élaboration du projet. La commission Paysages comptera 3 ateliers territoriaux pour chacun des secteurs suivants : la Pévèle et le Carembault, le Bassin minier et l'Arrageois. Les commissions Paysages / Agriculture / Milieux naturels s'attacheront également à suggérer des mesures pour éviter, réduire et compenser les impacts du projet. Des études seront également lancées, par exemple sur les paysages et les milieux naturels. Elles seront rendues accessibles à tous. La commission Santé fera un état des lieux des connaissances scientifiques et médicales. Elle permettra l'accès le plus large aux informations et pourra proposer des mesures d'accompagnement pour la population. La commission Energie et Economie, quant à elle, analysera le projet à l'aune des enjeux et du contexte énergétique. Les premiers travaux de ces différentes commissions seront restitués lors d'une prochaine réunion publique. A l'issue de chaque réunion en commission, un compte-rendu sera rédigé. Des bilans périodiques feront également état de l'avancement du travail des commissions.
- Une Instance locale de concertation se réunira à plusieurs reprises. Elle sera composée des acteurs du territoire et sera placée sous l'égide du Préfet coordonnateur qui prendra les décisions au regard des avis et positions exprimées en commissions, lors des réunions publiques, etc.

## **Échanges avec la salle**

### **Claude Chardonnet, animatrice**

Claude Chardonnet, animatrice, invite les participants à interroger RTE, exprimer des avis, suggérer des idées, notamment à propos de la feuille de route proposée.

### **Ludovic Leplat, membre de RPEL 59 Tourmignies et membre du collectif anti-THT**

Ludovic Leplat oppose deux contre-exemples au dispositif de dialogue qui s'engage, sur le fond et sur la forme. Sur la forme, RPEL 59 avait fait part du manque d'information dans son cahier d'acteur lors du débat public : le Journal du débat public n'avait pas été distribué dans l'ensemble des boîtes à lettres à Tourmignies. Or, Ludovic Leplat remarque que beaucoup d'habitants de Tourmignies n'ont pas reçu non plus le premier numéro du Journal du projet. Sur le fond, Ludovic Leplat déclare ne pas être convaincu par la justification du projet. Reprenant les termes exprimés dans le bilan de la CNDP, il estime qu'aucune réponse convaincante n'a été apportée à ce sujet lors du débat public. Il s'étonne du fait qu'aucun des 13 engagements pris par RTE à l'issue du débat public ne porte sur cet aspect. RPEL 59 souhaite a minima le report du projet. Ludovic Leplat estime que la décision aurait dû être reportée au-delà du débat sur la transition énergétique qui portera notamment sur la sobriété et l'efficacité énergétique. Il demande comment RTE a pu prendre une décision de façon si unilatérale et sans concertation.



**Jean-Louis Carlier, directeur de projet RTE**

Jean-Louis Carlier donne raison à Ludovic Leplat sur la forme. Il rappelle néanmoins que pendant le débat public, la diffusion des supports de communication n'était pas du ressort de RTE mais de la CPDP. Jean-Louis Carlier déplore que le journal du projet diffusé en juin ne soit pas arrivé à Tourmignies. L'équipe projet veillera désormais à ce que ceci ne se reproduise pas. Il rappelle que tout le monde peut avoir accès aux documents sur le site Internet du projet, même si cela ne suffit pas. Jean-Louis Carlier sollicitera également les canaux de communication des municipalités. Sur le fond, la justification du projet n'est certes pas abordée parmi les 13 engagements pris par RTE mais cet aspect était au cœur de la réunion du 25 septembre à Moncheaux. La mise en place d'une commission Energie a été demandée lors de cette réunion et RTE en a accepté le principe. Tous les aspects liés à la justification seront versés aux travaux de cette commission. Un point d'arrêt sera effectué avant l'été pour que la commission Energie évalue s'il est toujours opportun de renforcer le réseau à 400 000 volts de la région Nord.

**Michel Rodrigues, habitant de Leforest, ancien maire, membre du collectif leforestois et du collectif anti-THT**

Michel Rodrigues remarque que le mot « projet » projeté sur l'écran a disparu du document distribué à l'entrée de la réunion. Il demande s'il s'agit de la phase de reconstruction de la ligne ou si elle est encore à l'état de projet. Michel Rodrigues rappelle s'être opposé au projet lors du débat public pour les raisons invoquées par Ludovic Leplat et avoir demandé l'étude d'autres solutions : le souterrain et un autre tracé. Il demande pour quelle raison le dossier de présentation remis aujourd'hui évoque uniquement le tracé Est. La question de l'enfouissement a été abordée à plusieurs reprises lors du débat public. Michel Rodrigues rappelle que RTE avait annoncé faire des études et présenter les résultats lors d'une réunion. Il regrette de ne les avoir jamais eu, et que le dossier de présentation contienne seulement un encadré annonçant que le coût d'une liaison souterraine est 5 à 6 fois plus élevé que celui d'une liaison aérienne. Michel Rodrigues a peur, il est même certain que RTE ira au bout du projet. Il déclare alors que les opposants seront dehors sur les chantiers, non pas encadrés par RTE mais par la police comme c'est le cas dans d'autres secteurs.

**Jean-Louis Carlier, directeur de projet RTE**

Jean-Louis Carlier confirme le fait qu'il s'agit bien d'un projet et que son élaboration est concertée et reconnaît qu'il s'agit, pour ce document, d'une erreur de communication.

Jean-Louis Carlier explique que RTE ne compte pas aller au bout du projet quoi qu'il en coûte mais veut avancer avec la population et voir quel chemin peut être fait ensemble. Concernant la mise en souterrain, l'étude évoquée par Michel Rodrigues a été réalisée. Lors de la réunion publique du 9 février 2012, RTE n'a pas pu présenter cette étude mais le fascicule présentant l'étude était disponible.

**Sébastien Ruffin, chef de projet RTE**

L'étude a bien été réalisée. RTE a étudié le cas d'un enfouissement total et d'un enfouissement partiel sur une plus ou moins longue distance. Etant donné la puissance à transiter, les contraintes sont fortes : une bande de

35 mètres de large (l'équivalent d'une autoroute à 2x2 voies) sera nécessaire, l'environnement et l'agriculture subiront des impacts forts. A plus long terme, la construction sera interdite sur une bande de 20 mètres au droit de cette liaison souterraine. Par ailleurs, un tel ouvrage n'a jamais été construit. Des tronçons souterrains en 400 000 volts d'une distance de quelques kilomètres ont déjà été réalisés mais pas sur 30 kilomètres et pas pour une puissance aussi importante. La faisabilité d'un tel ouvrage n'est pas garantie. En matière de coût, l'enfouissement total est 4 fois plus cher qu'une ligne aérienne. Le coût d'un enfouissement d'une distance de 8 kilomètres équivaut à 3 fois le coût d'une liaison aérienne. Voici les principales conclusions de l'étude sur laquelle il sera tout à fait possible de revenir ultérieurement.

**Christine Lombard, chargée de concertation RTE**

Cette étude avait donné lieu à un rapport disponible sur le site Internet ; il est disponible à la sortie de la réunion.

Deux variantes avaient été mises au débat : la variante est qui suit la ligne existante et la variante ouest qui suit les infrastructures importantes du territoire (l'autoroute A1 et la Ligne à Grande Vitesse). A ce jour, aucune décision n'a été prise quant au choix d'une variante. L'aire de concertation englobe l'une et l'autre. A la page 6 du dossier de présentation, les deux variantes apparaissent bien dans l'aire de concertation représentée.

**Jacques Lenne, membre de l'Union écologique de Flers et du collectif anti-THT**

Jacques Lenne estime qu'on impose ce projet auquel il s'oppose. Il déclare qu'on dit nécessaire de renforcer ces lignes pour apporter de l'énergie en Belgique, en Suisse et en Allemagne. Il refuse que la production nucléaire serve d'abord aux pays voisins et souhaite une politique de réduction de la consommation comme en Bretagne à travers l'opération EcoWatts. Sur le plan de la santé, Jacques Lenne affirme par ailleurs que le seuil de 100 microtesla représente quatre fois la dose admissible selon les scientifiques. 200 000 personnes vivent à moins de 200 mètres des lignes à très haute tension. Jacques Lenne déclare que l'épiphysse, une glande présente dans le cerveau, est contrariée par la ligne THT. Selon lui, ce n'est pas une hypothèse mais une certitude et cela joue sur la santé des enfants. Jacques Lenne estime que la population est le cobaye de produits nocifs imposés, tels l'amiante il y a 40 ans, les OGM et les lignes THT aujourd'hui. Le vendredi 25 janvier 2013, le film « Tous cobayes » sera projeté lors du festival du cinéma et sera suivi d'une discussion avec le réalisateur. Jacques Lenne convie tous les participants à cette projection. Jacques Lenne fait référence à la Charte de l'environnement de 2005 qui garantit à chacun le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé.

**Jean-Louis Carlier, directeur de projet RTE**

À propos de la production excédentaire qui serait exportée vers la Suisse et d'autres pays, la justification du projet n'est pas liée au nucléaire sur ce point précis. Quand RTE avait saisi la CNDP, le projet d'EPR à Penly était en cours. Ce projet n'existe plus mais le projet de renforcement du réseau à 400 000 volts persiste. Le réseau suit le chemin de la sobriété et s'adapte à l'évolution des nouveaux moyens de production. Les centrales éoliennes sont de plus en plus nombreuses, la géographie des lieux de production



évolue et ces énergies sont intermittentes. À cet égard, l'exemple de l'Allemagne est flagrant: le passage du nucléaire au sud à l'éolien au nord entraîne la construction d'environ 4 000 km de lignes THT. De son côté, RTE a annoncé 2 000 km de lignes dans son Bilan prévisionnel. C'est l'effet induit sur le réseau de grand transport d'électricité de la transition énergétique. C'est un sujet complexe, et la commission Energie apportera les compléments nécessaires à son appropriation. Aujourd'hui, seul RTE parle. Demain, la commission de régulation de l'énergie (CRE), les électriciens des autres pays européens et la Commission européenne peuvent venir en parler dans le cadre de cette commission Energie. Concernant la réglementation fixant le seuil à 100 microtesla, de nombreuses études ont été effectuées. Certaines études attirent l'attention sur la leucémie chez l'enfant à partir d'une exposition moyenne à 0,4 microtesla. La commission Santé essaiera de voir comment mettre en place un accompagnement pour apporter de la rationalité. Aujourd'hui, RTE ne peut pas se prononcer sur cette question puisque le tracé n'est pas connu. Un état des lieux objectif est nécessaire parce qu'il est important de lever les craintes et communiquer de façon très pédagogique auprès de la population.

#### **Bernard Féry, garant de la concertation**

Bernard Féry cite la fin du bilan de la CNDP sur le débat public: « à l'occasion de ce débat comme lors d'autres débats sur des questions énergétiques, le public a manifesté le désir de débattre plus largement de la politique nationale et européenne et de ne pas limiter les échanges aux seuls caractéristiques et objectifs d'un projet d'équipement et semble atteindre l'organisation d'un débat d'options générales en cette matière ». Dès mars 2012, Bernard Féry estime ainsi que la CNDP a compris cette interrogation reprise M. Lenne. « Un bilan sera rendu public avant la fin du délai de 2 mois suivant la clôture. Le maître d'ouvrage disposera alors de 3 mois pour arrêter, expliciter et rendre public sa décision quant aux principes et aux conditions de la poursuite du projet », objet de la communication de RTE le 22 juin. Beaucoup ont conscience de l'intérêt d'un débat citoyen sur ce type de sujets. Il n'est pas question de les éluder.

#### **Pascal Therasse, habitant de Mérignies**

Dans le Journal du projet n° 1, il est précisé que le projet améliorera la situation existante en s'éloignant des habitations « lorsque c'est possible ». Pascal Therasse demande à RTE ce qu'il adviendra si ce n'est pas – ou plus – possible. Pascal Therasse souhaite également que RTE explique ce qui s'était produit à Coutiches.

#### **Jean-Louis Carlier, directeur de projet RTE**

Coutiches est l'exemple flagrant de ce qu'il ne faut plus faire. C'est la raison pour laquelle les projets sont désormais élaborés de manière concertée. À l'origine du projet, une seule habitation était concernée. Un tracé avait été décidé mais en raison d'un décalage dans le calendrier du projet, des maisons ont été construites sous la ligne Lonny-Avelin à construire. Il ne faut plus passer dans des zones constructibles, là où des maisons pourraient être construites.

#### **Christine Lombard, chargée de concertation RTE**

La ligne existante a été construite il y a 50-60 ans et le territoire a beaucoup évolué. L'enjeu pour RTE consiste à améliorer la situation existante et RTE a pris deux engagements: aucun surplomb et l'éloignement des habitations dans la mesure du possible. Sur le plan quantitatif comme qualitatif, RTE est convaincu de la possibilité d'améliorer le tracé actuel eu égard à la proximité d'habitations.

#### **M. Sterckeman, membre du collectif Avelin Haute Tension en Pévèle**

La question de l'enfouissement a été abordée dans les seize cahiers d'acteurs et, à la lecture des documents sur le projet, semble aujourd'hui écartée. Avelin se trouve à 15 minutes de la Grand'Place lilloise, et est le poumon vert de la métropole lilloise. A Avelin convergent toutes les lignes, ce qui procure une brutalité à ce paysage estime M. Sterckeman. Selon lui, la question de l'enfouissement va de soi et ne devrait pas être enfouie. Or, RTE peut transporter de l'électricité mais ne peut pas être en charge de tout. M. Sterckeman déclare ne pas être contradictoire, ni même l'adversaire de RTE, sur ce sujet et suggère une alliance, voire une complicité, afin d'engager des démarches de concertation avec RTE et le public auprès des élus et de l'Etat. M. Sterckeman estime que l'enfouissement valoriserait l'entreprise RTE et demande la preuve de ce surcoût. Il souhaite que RTE demande aux élus s'il est possible de disposer de cet argent.

#### **Jean-Claude Leheudre, habitant à Thumeries**

Jean-Claude Leheudre signale que, même dans le cas d'une ligne THT enfouie, le champ magnétique existe toujours, ce qui peut poser problème. Il souhaiterait avoir d'autres informations sur ces lignes à très haute tension enfouies et pense que le problème de la santé subsiste.

#### **Jean-Louis Carlier, directeur de projet RTE**

Outre l'étude réalisée au sujet de l'enfouissement, RTE peut également mettre à disposition la contre-expertise réalisée à ce sujet dans le cadre du projet Cotentin-Maine par un cabinet indépendant. A l'exception des aspects environnementaux spécifiques à chaque territoire, cette contre-expertise est transposable au cas Avelin-Gavrelle. Jean-Louis Carlier ne pense pas que le souterrain réduise l'impact paysager autour du poste, contrairement aux aménagements paysagers qui pourraient être mis en œuvre. Il s'agit d'améliorer l'existant. Jean-Louis Carlier est sensible à la situation des habitants qui se trouvent autour du poste. A notamment eu l'occasion de le dire quand il est venu à leur rencontre. A propos du cofinancement évoqué, Jean-Louis Carlier suggère d'aborder le sujet dans le cadre de la commission Paysages. Jean-Louis Carlier confirme que le champ magnétique existe en souterrain mais décroît beaucoup plus vite qu'en aérien (cf. diaporama).

#### **Michel Rodrigues, habitant de Leforest, ancien maire, membre du collectif leforestois et du collectif anti-THT**

Michel Rodrigues explique avoir travaillé avec RTE sur l'enfouissement d'une ligne à haute tension (90 000 volts). Il affirme que RTE avait déclaré que l'enfouissement était impossible. Lorsque les collectivités ont accepté de financer l'enfouissement, le projet a pu être réalisé. Il estime ainsi qu'à condition que le coût soit pris en charge, RTE accepterait de réaliser l'enfouissement.



### **Hortense de Méreuil, membre du collectif anti-THT**

Hortense de Méreuil souhaite connaître le coût que représente pour la collectivité la quasi gratuité de l'électricité octroyée aux agents EDF qui pousseraient certains d'entre eux à ne pas réduire leur consommation, le 1 % versé sur les factures au comité d'entreprise d'EDF, ainsi que l'argent versé auprès des élus pour que les médias se taisent au sujet de la nocivité du nucléaire et des lignes THT.

### **Jean-Louis Carlier, directeur de projet RTE**

Concernant un éventuel cofinancement, Jean-Louis Carlier explique qu'il s'agirait de trouver 230 millions ou 360 millions d'euros auprès des collectivités. S'il y a des élus dans la salle, Jean-Louis Carlier souhaite qu'ils s'expriment à ce sujet.

Les salariés du groupe EDF paient environ 20 % d'un client normal. Le gain lié à ce tarif agent est déclaré comme avantage en nature : ils paient des impôts dessus. Il estime par ailleurs que l'économie d'énergie est liée au comportement et ne doit pas relever de la stigmatisation d'une population. Le 1 % CCAS n'est pas lié au sujet du jour.

### **Ludovic Bonvin, habitant d'Oignies**

Ludovic Bonvin rappelle que les agents EDF sont sur les poteaux pour travailler par tous les temps et que beaucoup ne seraient pas capables de répondre aux exigences de ce travail.

Ludovic Bonvin s'interroge sur la progression du coût du projet : 90 millions d'euros lors du débat public, entre 115 et 135 millions aujourd'hui.

### **Jean-Louis Carlier, directeur de projet RTE**

Jean-Louis Carlier explique que le coût présenté lors du débat public ne prenait pas en compte les mesures compensatoires, l'étude de nouveaux concepts de pylônes ni les travaux des commissions pour co-construire la ligne. Le projet a été modifié depuis le débat public, entraînant une modification du coût. Le coût consiste par ailleurs en une fourchette puisque les caractéristiques techniques du projet ne sont pas connues précisément à ce stade.

RTE déclare ne pas disposer des fonds nécessaires pour enfouir parce que l'entreprise est garante des deniers publics : elle se doit de respecter la fourchette présentée.

### **Alain Derrycke, habitant de Lille, membre du collectif anti-THT**

Alain Derrycke redoute le fait que le projet serve à l'implantation de centrales à effet de couches qui engendreraient des problèmes similaires aux effets des gaz de schiste. Dans les deux cas, Alain Derrycke estime qu'il s'agit bien d'envoyer du gaz carbonique dans l'air, et que c'est contraire au développement durable.

### **Pierre Rose, membre du collectif anti-THT**

Pierre Rose se déclare surpris de l'évolution par rapport au débat public. Selon lui, M. Desquilbet avait esquivé les sujets de Coutiches et de la leucémie. Pierre Rose estime que l'engagement pris par rapport à la non intervention des gendarmes est tout à l'honneur de RTE.

Pierre Rose réclame néanmoins un vrai descriptif du projet parce que beaucoup de problématiques se posent :

1. Autour du poste d'Avelin, on trouve 78 pylônes dans un rayon de 600 mètres. Les habitants d'Avelin ont noté une recrudescence des cancers dans ce secteur. Avant le projet, il aurait été intéressant de faire une étude sur ce sujet.
2. L'un de vos 13 engagements concerne les bâtiments d'élevage. L'association Animaux sous tension pose la problématique des courants induits. Elle se vérifie facilement parce qu'on a constaté l'absence de problèmes lors d'une coupure de courant. Dans le Cotentin ou certaines régions, Pierre Rose déclare que RTE a payé des indemnités à des éleveurs à condition que ces derniers n'en divulguent pas le montant, ce qui montre bien qu'il y a un problème non résolu.
3. RTE a révisé ses analyses quant à la quantité d'électricité nécessaire à l'horizon 2030 (voir les documents de RTE et le site web Futurable). Il n'est pas sûr que la ligne soit encore absolument nécessaire.
4. Sachant que les pertes d'électricité en ligne sont importantes lors du transport, pour continuer un projet à double circuit qui acheminera l'électricité depuis les éoliennes offshore du Tréport, si ce n'est pas Penly – Pierre Rose déclare ne pas être certain de l'abandon définitif du projet d'EPR à Penly. Pourquoi ne pas continuer avec des projets à taille humaine et non grandioses ? Le passage d'électricité, et non un projet en réponse à un besoin d'électricité dans le secteur, pose question. Selon Pierre Rose, ce projet fait partie de ce que certains nomment « projets inutiles », qui dépassent l'entendement, ce qui expliquerait pourquoi la réunion publique en cours a attiré si peu de monde. Il est d'ailleurs difficile d'être dans le débat tout en donnant des arguments compréhensibles par tous pour ce type de projet grandiose.

### **Jean-Louis Carlier, directeur de projet RTE**

Concernant les questions relatives à la santé, Jean-Louis Carlier rappelle que c'est bien un sujet de préoccupation mais que c'est la commission Santé qui pourra statuer sur ce sujet. Pour autant, la synthèse des travaux effectués depuis 30 ans montre que l'impact des lignes THT sur la santé n'est pas avéré.

À propos des bâtiments d'élevage, Jean-Louis Carlier déclare qu'un protocole a en effet été signé dans le Cotentin pour permettre des déménagements d'exploitations et le versement d'indemnités. La procédure est tout à fait transparente et claire et n'a pas consisté à acheter le silence. Concernant le projet Avelin-Gavrelle, une étude est par ailleurs lancée pour recenser l'ensemble des bâtiments d'élevage. Pour autant, l'induction (élévation de potentiel) à proximité des bâtiments d'élevage est un phénomène connu. Pour parer à ce phénomène, il suffit, à la suite d'un diagnostic, de mettre toutes les charges métalliques à la terre.

Établir des prévisions à 30 ans – savoir quel sera le transfert du charbon et du fioul vers le gaz et l'électricité, quelle sera l'utilisation des gaz de schiste, etc. – ne relève pas de la responsabilité de RTE mais l'entreprise tente d'affiner ces prévisions. Jean-Louis Carlier rappelle que l'utilité du projet tient surtout en la mutualisation des différents moyens de production qui est en cours, notamment des énergies renouvelables. La raison d'être du projet n'est pas liée à une hausse ou non de la consommation. Concernant le coût du transport, il représente 10 % du prix du kW/h (la distribution d'électricité représente 40 % du kW/h et la production 50 %). Ce coût des 10 % intègre les pertes en ligne qui sont de l'ordre de 2 %



sur un réseau 400 000 volts. En l'absence du réseau 400 000 volts, le parc installé en France qui équivalait à un peu plus de 100 GW environ devrait être 4 fois plus important. En l'absence du réseau 400 000 volts, il faudrait 4 fois plus de moyens de production déclare Jean-Louis Carlier. Selon lui, il faut mixer des solutions locales, valoriser l'efficacité et la sobriété énergétiques mais l'évolution en cours d'implantation de gros moyens de production de type éolien est inéluctable.

Par ailleurs, aucun moyen de production liés à l'exploitation de gaz de schiste ou de couche n'est relevée dans la région Nord Pas-de-Calais affirme Jean-Louis Carlier. Il y a des centrales à cycle combiné gaz : une près de Dunkerque, un projet près de Saint-Omer et un autre projet à Monchy-au-Bois près d'Arras.

#### **Jeannette Willocq, maire de Moncheaux**

A propos de l'enfouissement de lignes à basse tension, Jeannette Willocq souligne le fait qu'une étude menée en 2003-2004 avait montré que la commune ne pouvait pas subvenir sur le plan financier.

Jeannette Willocq souhaite connaître la superficie des ouvrages installés chaque kilomètre d'une ligne enfouie.

#### **Gilbert Delbrayelle, habitant à Thumeries, adhérent du Parti de Gauche**

Ayant la conviction que le projet est décidé, Gilbert Delbrayelle souhaite recentrer la question sur les choix politiques. Il estime que la raison d'être du projet tient surtout au grand marché européen de l'énergie qui a notamment mené à séparer le transport (RTE) de la distribution pour favoriser la concurrence. Il s'agit selon lui de permettre aux acteurs privés d'entrer sur un réseau construit grâce aux fonds publics. Il réclame un projet dont le profit n'est pas moteur, qui favorise la transition énergétique et les économies d'énergie – Gilbert Delbrayelle relève le fait que le site web du projet ne fait pas référence à ces dernières – et le développement des énergies renouvelables. Il s'étonne du fait que RTE relie les énergies renouvelables au renforcement de la ligne. Selon lui, les ENR relèvent de la production locale et sont de ce fait contraires au gigantisme du monde libéral.

Gilbert Delbrayelle déclare que RTE met en place des réunions parce que c'est obligatoire mais il s'agit, selon lui, de cacher les véritables raisons. Dans les 13 engagements, Gilbert Delbrayelle ne relève aucun engagement de niveau politique qui engagerait la transition énergétique pour le bien des populations. Il formule l'idée de la création d'un « pôle public de l'énergie ».

#### **Jean-Louis Carlier, directeur de projet RTE**

Jean-Louis Carlier invite Gilbert Delbrayelle à participer au débat énergétique et renvoie également à la commission Energie.

Jean-Louis Carlier rappelle que la mission de RTE consiste à assurer le traitement équitable des utilisateurs du réseau, l'accès au réseau et à faciliter le marché de l'électricité. Les contributions étrangères représentent 10 % du transport. L'objectif n'est pas de renforcer cette part mais de favoriser la solidarité et la mutualisation de l'énergie. En février 2012 quand le pic de consommation de 100 000 MW a été atteint, il a fallu faire appel à l'étranger. Autrement, il y aurait eu des coupures.

#### **Hélène Polak, membre du collectif leforestois contre la ligne THT**

Hélène Polak affirme défendre la santé des Leforestois vivant dans un couloir de 200 mètres à 300 mètres de part et d'autre de la ligne où se trouve une cité minière comptant 550 logements et 1 500 habitants. Leforest est la commune la plus impactée par la ligne qui passe aujourd'hui dans un couloir de 150 mètres se rétrécissant parfois jusqu'à 50 mètres avec des habitations de part et d'autre. Hélène Polak contacte les 550 familles concernées. Elle déclare qu'un nombre non négligeable de personnes présentent des symptômes révélateurs de ce genre de situation. Il y aurait quelques cas de maladies très graves. Pour cette raison, elle et le collectif leforestois s'opposent au projet et à la ligne. Hélène Polak évoque les relevés récents effectués sur le terrain par RTE et qui ne confirmaient aucun effet des ondes électromagnétiques selon les affirmations de RTE lors de la réunion à Moncheaux le 25 septembre. Hélène Polak se demande alors comment expliquer qu'un cheptel de bovins situé non loin de la ligne dépérisse. L'éleveur se trouve, selon elle, dans la détresse la plus totale. Hélène Polak reprend la proposition d'un groupe de travail sur les questions de la santé faite par RTE et mentionnée dans le bilan de la CNDP. Elle estime néanmoins qu'une année n'est pas nécessaire pour établir un jugement sur le travail effectué. Elle réclame un dispositif de surveillance pour les riverains, et déclare qu'en l'absence de règle scientifique, on applique le principe de précaution, le risque zéro qu'on impose à certaines entreprises. Dans le bilan de la CNDP, le CRIIREM demande un moratoire sur tous les projets de lignes THT. Selon Hélène Polak, une ligne THT peut être nocive pour une femme enceinte située à 200-300 mètres, voire 500 mètres. Hélène Polak déclare que le territoire est patrimoine de l'Unesco, qu'il compte cinq cités minières et un terril intégrant une zone verte et bleue. Le collectif a demandé l'application du principe de précaution lors du débat public. Hélène Polak regrette que cette demande n'ait pas été prise en considération. Le collectif demande alors plutôt des unités à taille humaine qui réglerait, selon Hélène Polak, la question de la hauteur des pylônes.

#### **Jean-Louis Carlier, directeur de projet RTE**

Concernant les mesures effectuées, Jean-Louis Carlier explique qu'il s'agissait d'établir l'existence de champs magnétiques sous une ligne à un instant t et de constater la manière dont les valeurs décroissent. À partir d'une distance supérieure à 100 mètres de la ligne, les champs électromagnétiques ne sont plus présents, les 0,4 microtesla disparaissent. Avec des riverains et des associatifs de Moncheaux et Courcelles-lès-Lens, RTE s'est muni de l'appareil de mesure, s'est progressivement écarté de la ligne et a vu la valeur décroître. Dans ces conditions, une femme enceinte ne peut pas subir le champ électromagnétique d'une ligne située à 300 mètres. Jean-Louis Carlier renvoie à la commission santé sur ce sujet afin que des médecins apportent leur réponse et parvenir à rationaliser. Jean-Louis Carlier déclare qu'il est tout à fait possible, à raison d'une réunion toutes les 6 semaines, de faire un état des lieux et d'auditionner un certain nombre d'experts. Il s'agit également d'accompagner les habitants, par exemple à Leforest. Les habitations à Leforest situées à proximité de la ligne ont été bien repérées par RTE : la cité du Bois, la rue et Basly où des habitations sont situées à moins de 150 mètres de la ligne. Il y a également des habitations entre Evin-Malmaison et Leforest au niveau du rond-point, il y aura une proximité entre les habitations et la ligne si le fuseau Est est retenu.



Jean-Louis Carlier propose de tenter d'améliorer l'existant en essayant de diminuer le champ électromagnétique actuel.

A propos du classement au patrimoine mondial de l'Unesco, RTE travaillera en lien avec Bassin Minier Uni (BMU). Leforest n'est pas situé dans le périmètre du patrimoine classé mais RTE évaluera ce qu'il est possible de réaliser à Leforest notamment par le biais de la commission Paysages.

**Jacques Lenne, membre de l'Union écologique de Flers et du collectif anti-THT**

Jacques Lenne fait état d'informations selon lesquelles les rayonnements agissent sur le taux de fer dans l'organisme ce qui peut engendrer des problèmes de santé. Il estime qu'il est possible de réduire la consommation d'électricité, celle de l'éclairage public par exemple. Le SYMEVAD a mis en place une politique de réduction des déchets de 7 %. Jacques Lenne propose d'appliquer le même type de politique pour la consommation électrique.

Jacques Lenne rappelle une déclaration faite par Jean-Louis Carlier aux journalistes le 25 juin, jour de la décision : « *la future ligne qui dans tous les cas se fera* » et demande si c'est bien toujours le cas.

**Jean-Louis Carlier, directeur de projet RTE**

Concernant la déclaration reportée par M. Lenne, Jean-Louis Carlier précise qu'il s'agissait bien de dire qu'il avait l'intime conviction que le projet était justifié et qu'il fallait le faire avec la population.

**Michel Rodrigues, habitant de Leforest, ancien maire, membre du collectif leforestois et du collectif anti-THT**

Michel Rodrigues souhaite que RTE prévoie l'intervention de Mme Sasco devant la commission Santé.

**Michel Fermat, porte-parole du collectif Haute-Tension en Pévèle**

Michel Fermat demande comment les câbles marins entre Calais et Douvres ou en Grèce ont pu être posés si des caissons sont nécessaires. Le collectif maintient l'exigence de l'enfouissement.

**Sébastien Ruffin, chef de projet RTE**

Les chambres de jonction situées tous les kilomètres sont des caissons en béton explique Sébastien Ruffin. Ils contiennent des équipements qui servent à raccorder différents tronçons de câble. En 400 000 volts, la longueur maximale d'un câble d'un seul tenant est d'environ 1 kilomètre. Etant donnée la puissance à transiter, 6 liaisons doivent être installées, soit 6x3 câbles et de fait 6 chambres de jonction, soit une superficie totale de 600 m<sup>2</sup> avec des éléments en béton enterrés (cf. diaporama). On trouve également des puits de mise à la terre pour assurer la sécurité des personnes et des câbles. Ils doivent être toujours visitables, les cheminées en béton remontent ainsi en surface. Sébastien Ruffin ajoute qu'une jonction est également nécessaire pour un câble sous-marin. Lors du chantier, on remonte les deux tronçons de câble jusqu'à la surface et on les descend ensuite, on creuse et on dépose le câble.

## Conclusions

Claude Chardonnet, animatrice, identifie 3 grands sujets abordés lors de la réunion :

1. L'opportunité, la justification, le sens de ce projet dans le contexte actuel
2. La santé : les normes, la dangerosité ou non liée à la proximité des habitations, les courants induits, Coutiches et la situation des lignes autour du poste d'Avelin
3. Le souterrain : les chiffres, le surcoût, les aspects techniques et les champs électromagnétiques.

Elle relève également la demande d'information et note la question qui reste posée de la réalité du choix entre les deux variantes.

Claude Chardonnet annonce qu'il sera nécessaire de revenir sur ces sujets.

**Bernard Féry, garant de la concertation**

Bernard Féry estime qu'un certain nombre d'interventions ont reflété les échanges du débat public. Il souligne qu'une période de travail s'ouvre, une période de rationalité. Le débat est de bon niveau mais il est nécessaire que les gens viennent, participent aux travaux des commissions. Il sollicite la participation du plus grand nombre.

**Jean-Louis Carlier, directeur de projet RTE**

Jean-Louis Carlier rappelle que RTE est animé par la volonté de co-construire le projet. Ceux qui le souhaitent peuvent donner leurs coordonnées au fond de la salle pour faire partie des commissions.

Il invite les participants à un pot de convivialité et les convie à la prochaine réunion publique au début de l'année 2013.

> La réunion se termine à 21h05.